

## Chapitre G

# Organisation eduQua au 1.1.2018

(remplace la version du 1.1.2013)

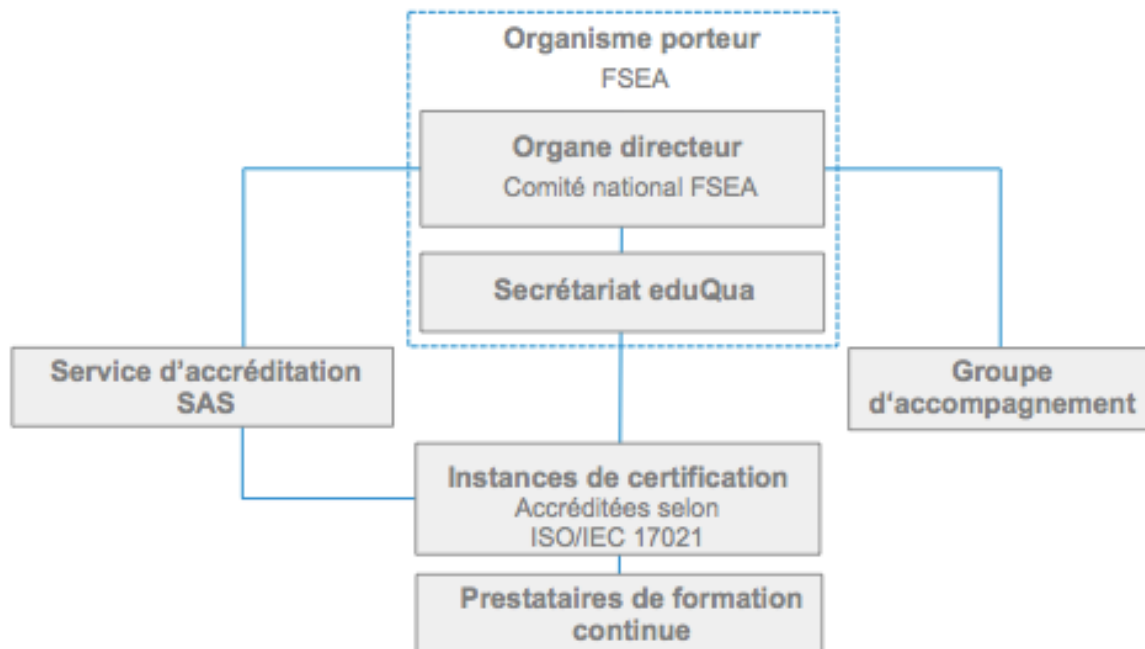


Figure 8: Structure d'organisation eduQua

La Fédération suisse pour la formation continue FSEA est, en tant que fédération faîtière, l'organisme porteur du label eduQua.

Le **comité national de la FSEA** reprend en tant qu'organe directeur les tâches suivantes:

- responsabilité générale du label eduQua;
- constitution du groupe d'accompagnement;
- définition de la collaboration avec le SAS et les instances de certification;
- contrôle du secrétariat eduQua.

Le **secrétariat eduQua** reprend les tâches suivantes:

- coordination du groupe d'accompagnement
- conduite d'un registre central des institutions de formation certifiées
- entretien du site Internet [www.eduqua.ch](http://www.eduqua.ch)
- planification et mise en œuvre du travail de relations publiques
- donner des renseignements généraux sur eduQua et recueillir les réclamations
- évaluer régulièrement la procédure de certification eduQua et effectuer un contrôle sur les effets engendrés;
- mise à disposition d'experts professionnels pour l'accréditation des instances de certification
- organisation d'échanges d'expérience entre les institutions de formation et les instances de certification
- encouragement des échanges entre les instances de certification et les auditeurs
- collaboration avec les associations de consommateurs

Dans le **groupe d'accompagnement**, la Confédération, les cantons ainsi que les acteurs importants du domaine de la formation continue sont représentés de manière équivalente. Ce groupe accompagne le développement continu d'eduQua en tant qu'organe consultatif du comité national de la FSEA et a les tâches suivantes:

- définir les standards minimaux sur lesquels se base la certification eduQua;
- définir la structure de prix pour la certification eduQua;
- définir les exigences requises pour les auditeurs eduQua.

Le **service d'accréditation suisse SAS** assure dans le cadre du label eduQua les tâches suivantes :

- vérifier la conformité légale du système de certification pour l'accréditation: le SAS veille à ce que les éléments du système de certification ne soient pas en contradiction avec les normes d'accréditation (dans ce cas ISO/IEC 17021);
- évaluer, dans le cadre de son expertise, si les instances de certification et leur personnel sont en mesure d'exécuter correctement leur travail de certification du système de management de la qualité; examiner si les instances de certification disposent de règles et procédures visant à garantir la qualité de leurs audits.

Les **instances de certification** doivent être accréditées par le SAS pour pouvoir réaliser des audits de certification dans le cadre d'eduQua. Elles assurent les tâches suivantes :

- examiner les documents reçus concernant le degré d'atteinte des exigences eduQua, ainsi que d'autres aspects concernant la qualité lors de l'audit sur place;
- délivrer le certificat eduQua aux institutions de formation;
- veiller à la mise en œuvre des actions correctives et remarques; traiter les réclamations.